

L'emploi scientifique dans le secteur public

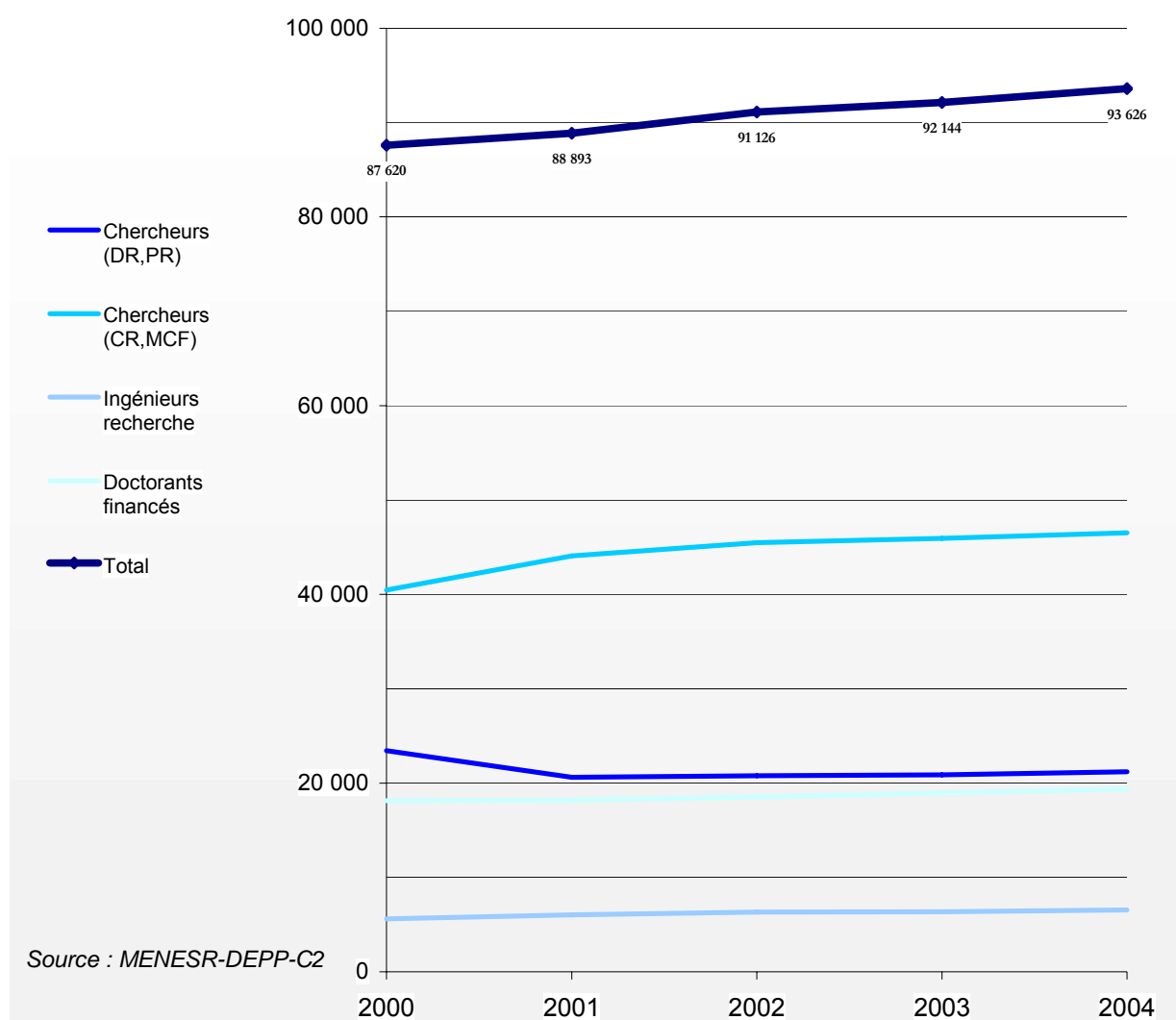
LES CHERCHEURS¹³ DU SECTEUR PUBLIC

➤ L'évolution des effectifs par types de chercheurs

Le total des chercheurs du secteur public dépasse 93 000 ETP (équivalent temps plein) en 2004. La catégorie des chargés de recherche (CR) et des maîtres de conférences (MCF) a le plus augmenté sur la période 2000-2004 et représente la moitié des chercheurs en ETP.

Celle des doctorants financés et celle des ingénieurs de recherche ont vu leurs effectifs croître respectivement de 1 250 et de 1 000 ETP. Dans le même temps, la catégorie des directeurs de recherche (DR) et des professeurs des universités (PR) diminuait de 2 250 ETP.

Evolution des effectifs de chercheurs en équivalents temps plein



¹³ Voir annexe I : les carrières de la recherche publique

➤ L'évolution des effectifs par types d'établissements publics

En équivalent temps plein, la population des chercheurs titulaires et non-titulaires, ingénieurs de recherche et doctorants financés est répartie ainsi :

- environ la moitié des ETP (46 000 ETP) dans les établissements d'enseignement supérieur¹⁴ ;
- 28% des ETP dans les EPST (26 000 ETP dont 2/3 au CNRS, soit 17 400 ETP) ;
- 14% des ETP dans les EPIC (plus de 12 500 ETP) ;
- Les 8% restant sont répartis entre les institutions sans but lucratif (ISBL), pour près de la moitié, ainsi que différents établissements publics administratifs et services ministériels.

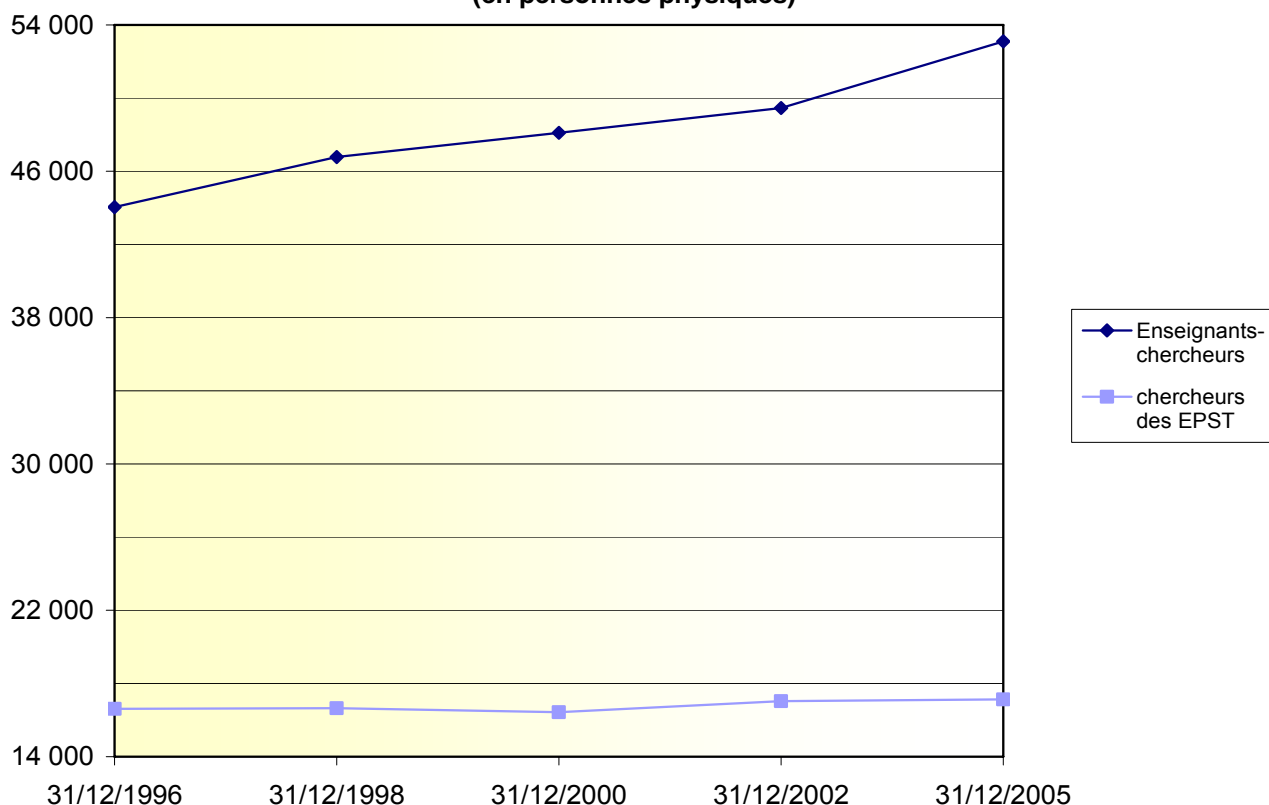
Sur une période allant du 31/12/1996 au 31/12/2005, si l'on considère l'effectif total (en personnes physiques) des seuls chercheurs titulaires des EPST et des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur titulaires¹⁵, l'augmentation est de 16%.

Cet accroissement d'ensemble recouvre plusieurs tendances nettement différenciées :

- une croissance de plus de 20% dans l'enseignement supérieur sur l'ensemble de la période,
- une croissance de l'ordre de 3% dans les EPST.

Si les effectifs d'enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur sont en hausse continue sur la période, on constate un tassement des effectifs pour les chercheurs des EPST entre 1996 et 2000 (-1,1%) puis une augmentation depuis 2000 (+4,2%).

**Evolution des effectifs des chercheurs des EPST et des enseignants-chercheurs
(en personnes physiques)**



Source : coopérative de production d'indicateurs - OST - Novembre 2006

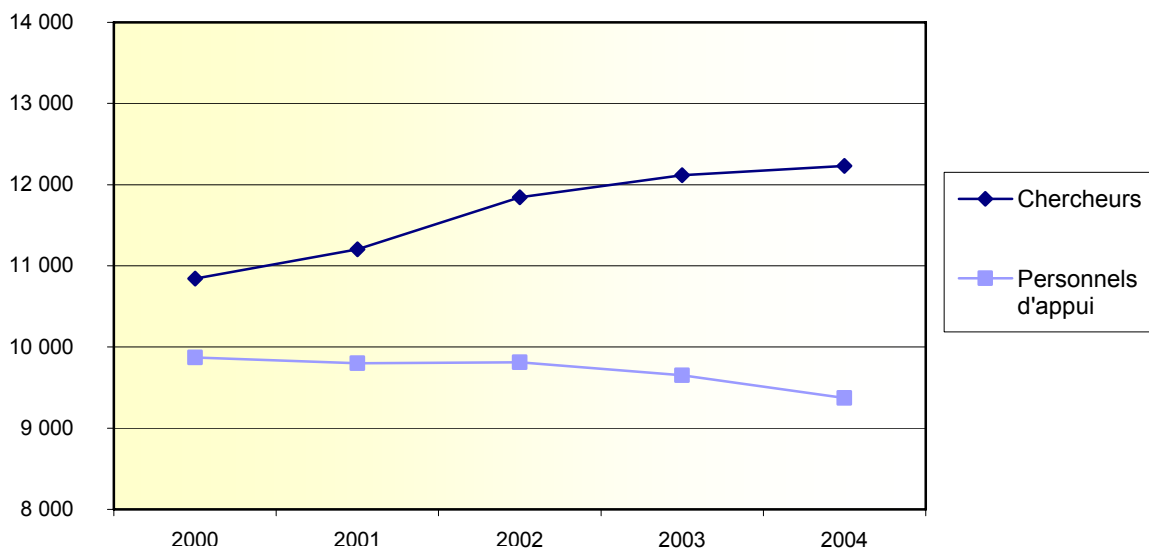
La croissance différenciée des effectifs de l'enseignement supérieur et des EPST modifie la part relative de chacun d'entre eux. L'enseignement supérieur représentait 72,6% du potentiel en 1996, il représente désormais 75,6% contre 24,4% pour les chercheurs des EPST.

¹⁴ Un enseignant-chercheur à temps plein représente 0,5 ETP recherche

¹⁵ Sont ici considérés les seuls chercheurs titulaires : directeurs de recherche et chargés de recherche pour les EPST, maîtres de conférences et professeurs des universités pour les établissements publics d'enseignement supérieur

Quant aux personnels de recherche et d'innovation des EPIC (hors doctorants), ils représentaient, en 2004, 21 603 personnes physiques, dont 56,6% de chercheurs. Entre 2000 et 2004, on constate une évolution différenciée des chercheurs et des personnels d'appui, comme l'illustre le graphique ci-dessous :

Evolution des effectifs des personnels de recherche et d'innovation des EPIC de 2000 à 2004 (en personnes physiques)

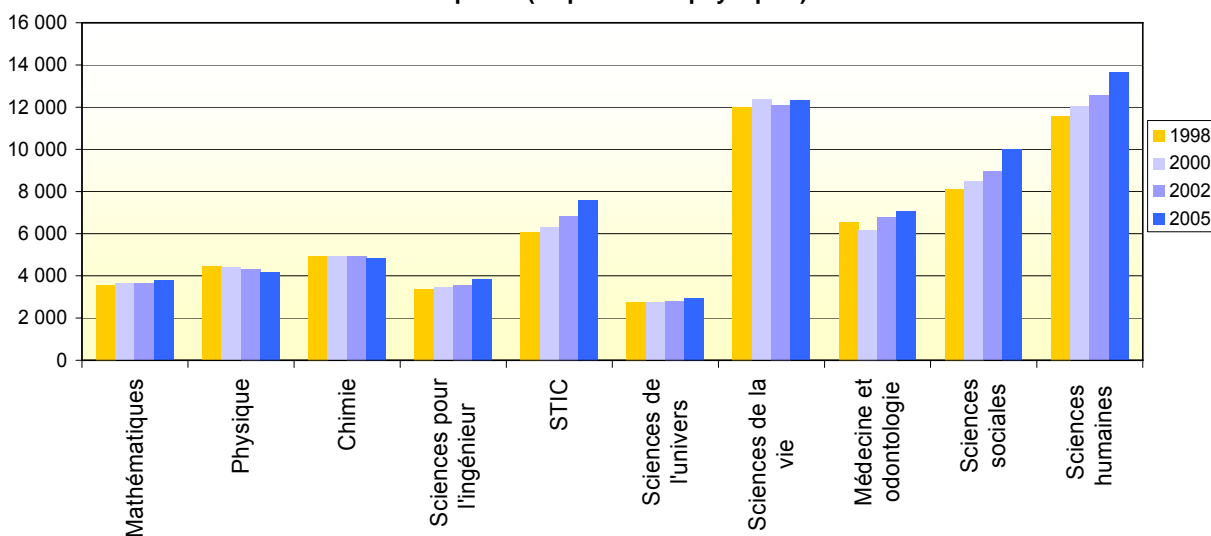


Source : MENESR, DEPP C2

➤ **Les effectifs par disciplines des titulaires (chercheurs des EPST et enseignants-chercheurs)**

L'observation de l'évolution des effectifs par disciplines depuis 1998 montre que l'augmentation globale de la population titulaire des chercheurs des EPST et des enseignants-chercheurs n'est pas répartie de manière uniforme. Ainsi, se distinguent les disciplines se caractérisant par une stabilité, voir une légère diminution de leurs effectifs (Mathématiques, Physique, Chimie, Sciences de l'Univers...), de celles où les effectifs croissent (Sciences et technologies de l'information et de la communication, Sciences humaines et sociales, et, dans une moindre mesure, sciences pour l'ingénieur).

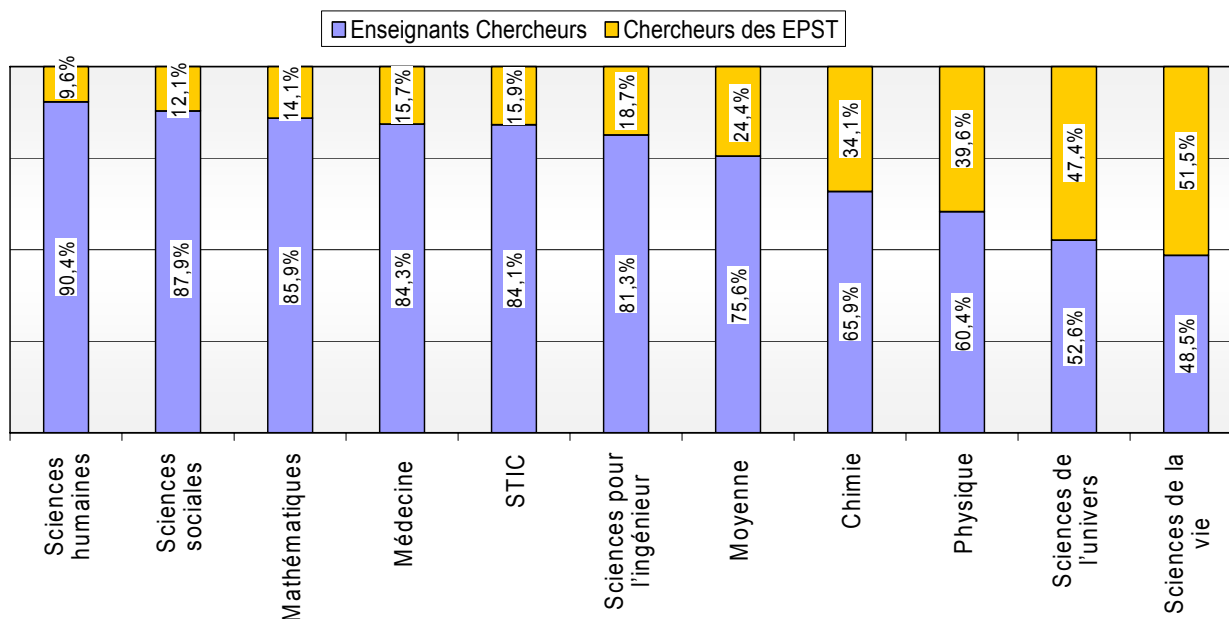
Evolution des effectifs de chercheurs des EPST et d'enseignants chercheurs par disciplines (en personnes physiques)



Source : coopérative de production d'indicateurs – OST – Novembre 2006

Sur l'ensemble de la population des chercheurs des EPST et enseignants-chercheurs titulaires, 75,6% sont maîtres de conférences ou professeurs des universités et 24,4% sont chargés de recherche ou directeurs de recherche dans les EPST. Toutefois, la répartition par disciplines est très contrastée. Le graphique ci-dessous illustre cette disparité.

**Répartition des chercheurs des EPST et des enseignants-chercheurs par disciplines
(en personnes physiques)**

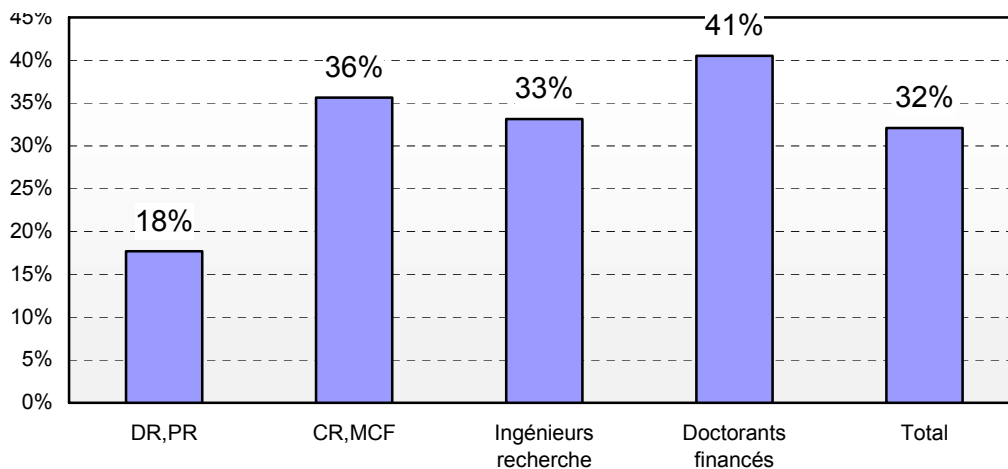


Source : coopérative de production d'indicateurs – OST – Novembre 2006

➤ La part des femmes

Les femmes représentent 32% des chercheurs dans le secteur public (hors EPIC). Cette part est très stable depuis 2000. Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les catégories des doctorants financés, de chargé de recherche et de maître de conférences.

Part des femmes selon les catégories en 2004 (en personnes physiques)



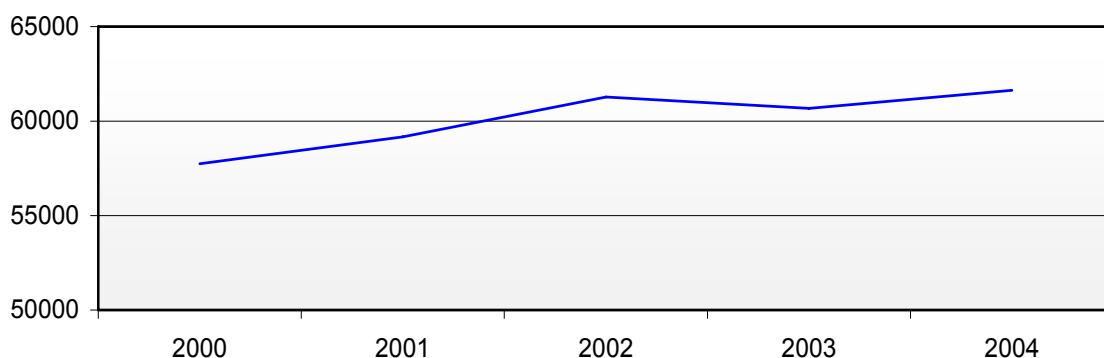
Source : MENESR-DEPP-C2

Le personnel de soutien à la recherche dans le secteur public

➤ L'évolution des effectifs

En 2004, les administrations employaient environ 62 000 ETP de personnel de soutien à la recherche. Ces effectifs ont augmenté de 7% entre 2000 et 2004.

Effectif de personnel de soutien à la recherche dans le secteur public (en ETP)

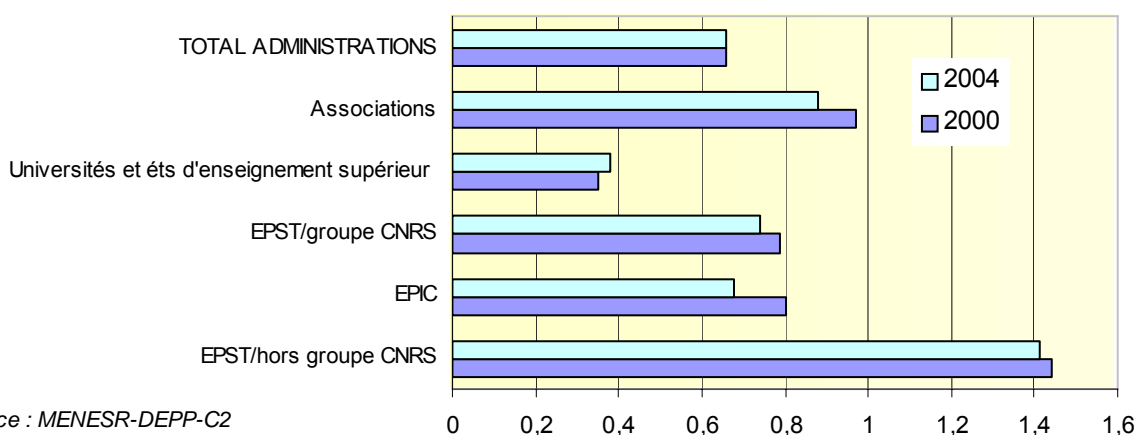


Source : MENESR-DEPP-C2

➤ Le ratio personnel de soutien par chercheur pour chaque type d'établissements publics

Le ratio effectif de personnel de soutien par chercheur a peu évolué depuis 2000, quelle que soit la catégorie d'établissement. Il s'élève à 0,66 personnel de soutien par chercheur. Il est relativement plus élevé dans les EPST (hors CNRS) que dans la recherche universitaire. Ce constat est lié aux spécialisations de recherche des différents types d'organismes nécessitant plus ou moins de personnel de soutien.

Effectif de soutien pour un chercheur par grande catégorie d'établissement de recherche



Source : MENESR-DEPP-C2

➤ La part des femmes

Lorsque l'on considère l'ensemble des catégories de personnel venant en appui de la recherche, la part des femmes apparaît équivalente à celle des hommes dans la recherche du secteur des administrations. Elle est inférieure à 30% dans celle du secteur des entreprises (voir partie 4-1).

Pour en savoir plus

➤ Etat des effectifs des personnels de soutien titulaires dans les EPST et l'enseignement supérieur

Les personnels d'accompagnement des EPST sont les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA). Au 31 décembre 2005, l'effectif de cette population était de 26 320 personnes physiques. Le tableau ci-dessous en présente la répartition, par niveau de qualification.

	Effectif en personnes physiques par niveau de qualification						
	Ingénieur de recherche et équivalent	Ingénieur d'étude et équivalent	Assistant ingénieur et équivalent	Technicien de recherche et équivalent	Adjoint technique et équivalent	Agent technique et équivalent	Tous niveaux de qualification confondus
EPST	4 142	5 596	3 850	8 878	3 444	410	26 320

Source : coopérative de production d'indicateurs – OST- Novembre 2006

Les personnels d'accompagnement de l'enseignement supérieur sont répartis en trois grandes catégories :

- les personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation (ITRF) ;
- les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de santé et sociaux (ATOSS) ;
- les personnels des bibliothèques.

Au 31 décembre 2005, l'effectif de cette population était de 58 401 personnes physiques. Le tableau ci-dessous en présente la répartition, par niveau de qualification.

	Effectif en personnes physiques par niveau de qualification						
	Ingénieur de recherche et équivalent	Ingénieur d'étude et équivalent	Assistant ingénieur et équivalent	Technicien de recherche et équivalent	Adjoint technique et équivalent	Agent technique et équivalent	Tous niveaux de qualification confondus
ATOSS		2 484	76	5 314	9 593	3 149	20 616
ITARF	1 656	5 024	2 272	7 741	6 946	9 805	33 444
personnels des bibliothèques	857	479	1 175	738	1 090	2	4 341
Ens. sup.	2 513	7 987	3 523	13 793	17 629	12 956	58 401

Source : coopérative de production d'indicateurs – OST- Novembre 2006

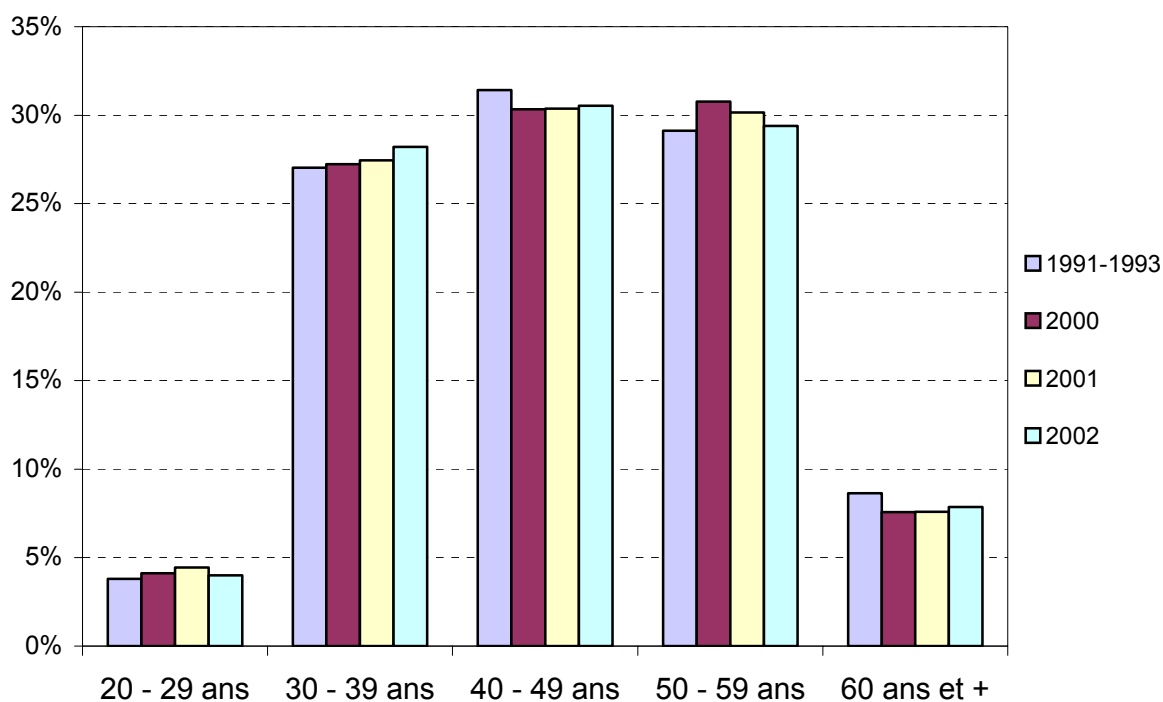
Ces personnels partagent leur activité entre le soutien à la recherche et le soutien à l'enseignement universitaire, il s'avère difficile de déterminer le poids de la recherche dans celle-ci.

STRUCTURE PAR AGES ET PREVISIONS DE DEPARTS

➤ La structure par âges des chercheurs et des enseignants chercheurs des établissements publics

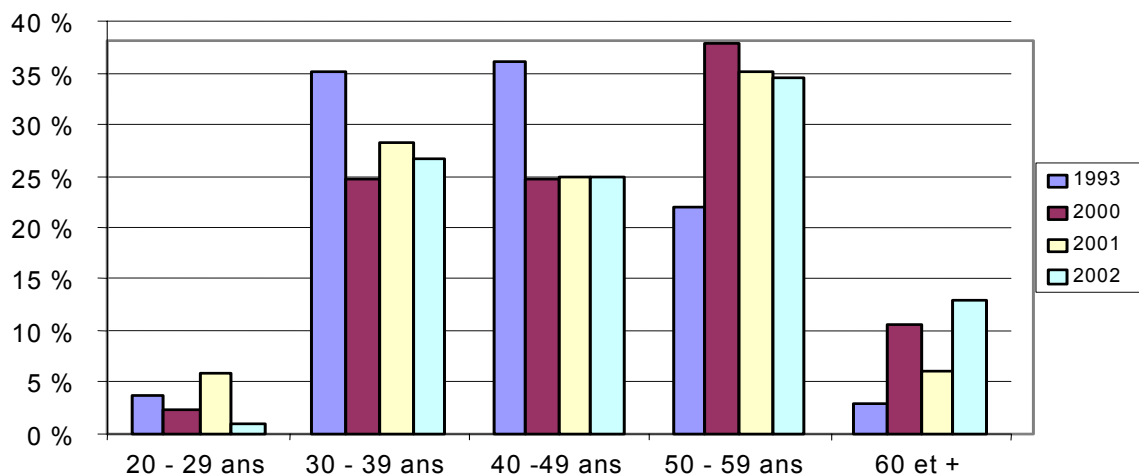
Les structures d'âge des chercheurs des différents secteurs publics (établissements d'enseignements supérieur et organismes de recherche) apparaissent assez semblables mais par rapport à la période 1991-1993, la population des chercheurs de l'ensemble EPST-EPIC a légèrement rajeuni, celle des enseignants chercheurs a vieilli.

Structure par âge des chercheurs des EPST et EPIC selon l'année (en %)



Source : MENESR-DEPP-C2

Structure par âge des enseignants-chercheurs, entre 1993 et 2002

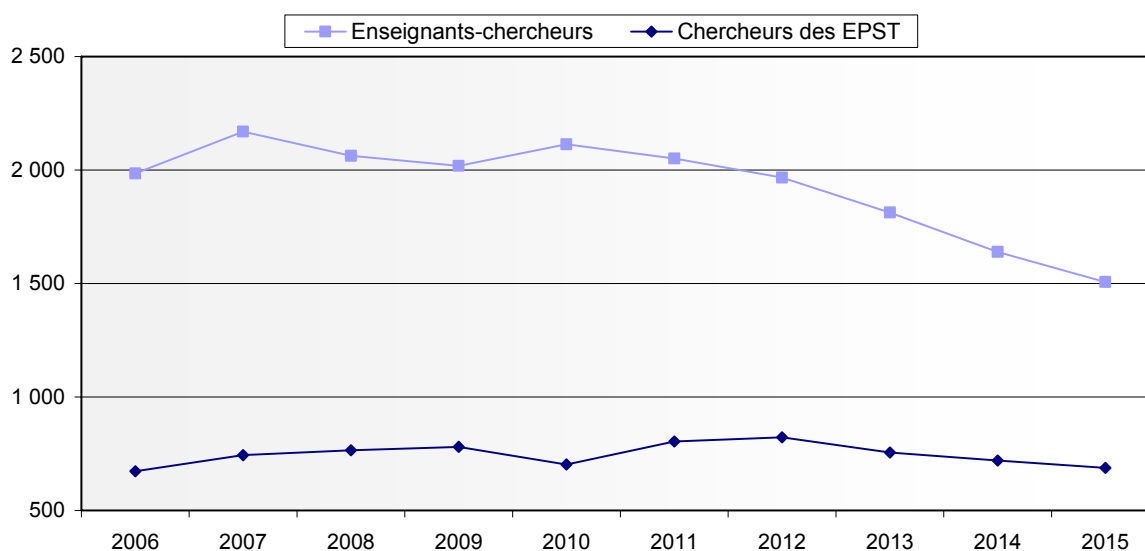


Source: MENESR, DGRH A1-1

➤ Les prévisions de départs des chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires

Le graphique ci-dessous fait apparaître des tendances assez différenciées en matière de prévisions de départs, suivant que l'on considère la population des chercheurs des EPST ou des enseignants-chercheurs. L'année 2007 marque un premier pic de départs pour les enseignants-chercheurs, sans qu'il en soit de même pour les chercheurs. Le second pic de départs pour les enseignants-chercheurs sera atteint en 2010, alors que cette même année marquera une baisse des départs chez les chercheurs.

Prévision de départs par année des chercheurs des EPST et enseignants-chercheurs (personnes physiques)



Sources : Enseignants-chercheurs : MENESR, DGRH A1-1, 2006
Chercheurs : coopérative de production d'indicateurs – OST- Novembre 2006

Prévision de départs des enseignants-chercheurs par disciplines

Dans la population des enseignants-chercheurs (18 371 professeurs et 35 438 maîtres de conférences en fonction ou non, au cours de l'année universitaire 2005-2006), on estime que d'ici 2015, les départs se situeront à hauteur de 35,9% (53,6% pour les professeurs et 26,8% pour les maîtres de conférences).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Droit	189	216	227	234	268	277	282	273	238	224
Lettres	595	660	602	621	634	626	606	584	545	515
Sciences	962	1006	939	880	854	758	694	608	525	474
Pharmacie	75	80	89	81	82	77	73	74	60	59
Médecine	154	194	191	189	250	290	290	257	250	224
Odontologie	10	13	14	13	25	23	22	17	21	10
Total	1985	2169	2062	2018	2113	2051	1967	1813	1639	1506

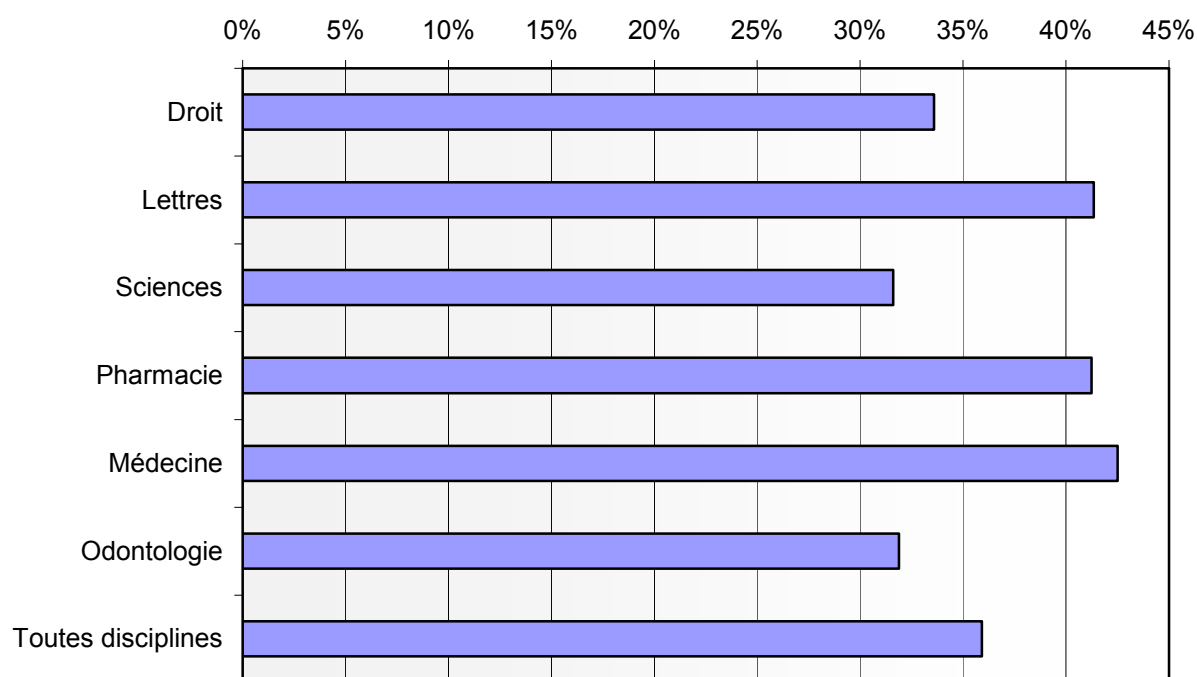
Source : MENESR, DGRH A1-1, 2006

Prévisions effectuées sur la base de la population au mois de mai 2006 (année universitaire - 01/09/2005 au 31/08/2006).

NB : par convention, l'année indiquée se rapporte au début de l'année universitaire. Ainsi, l'année 2006 correspond à l'année universitaire 2006-2007 (du 1/9/2006 au 31/8/2007).

Sur la période 2006-2015, les départs ne se produiront pas de manière uniforme. Le volume des départs commencera à décliner à partir de 2009 dans les sciences et dans toutes les disciplines à compter de 2012-2013.

Taux de départ des enseignants-chercheurs par disciplines (2006-2015)



Source : MENESR, DGRH A1-1, 2006

Prévisions de départs des chercheurs des EPST par disciplines

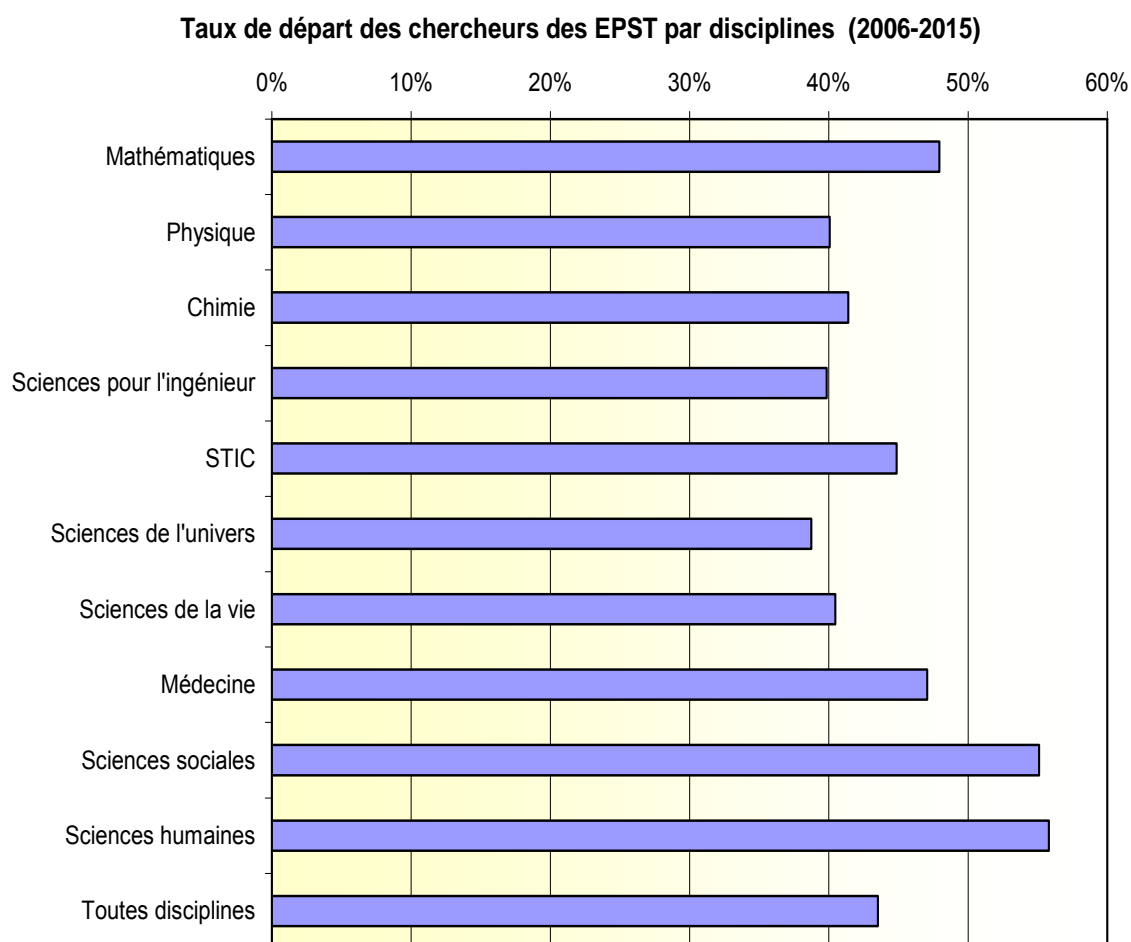
L'état des départs à la retraite des chercheurs qui résulte de l'étude réalisée et actualisée par l'Observatoire des sciences et techniques (OST) figure dans le tableau ci-dessous.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mathématiques	21	19	24	29	25	26	36	27	28	21
Physique	59	74	78	77	59	78	70	61	54	51
Chimie	64	68	71	79	65	74	79	63	63	59
Sciences pour l'ingénieur	32	27	27	30	27	29	32	28	29	27
STIC	51	44	48	54	55	57	61	58	57	56
Sciences de l'univers	56	61	60	52	49	53	55	49	54	50
Sciences de la vie	227	252	268	258	252	276	278	268	247	240
Médecine	50	51	57	60	51	54	55	53	48	42
Sciences sociales	55	66	66	71	56	80	74	65	66	69
Sciences humaines	55	81	69	68	64	79	81	85	77	72
Toutes disciplines	672	744	765	780	703	804	822	755	720	688

Source : coopérative de production d'indicateurs- OST -Novembre 2006

Prévision effectuée en 2006 sur la base de la population au 31 décembre 2005

Le taux de départs des chercheurs dans les dix années à venir est sensiblement plus élevé que pour les enseignants-chercheurs, et est estimé à 43,5%.



Source : coopérative de production d'indicateurs – OST- Novembre 2006

Entre 2006 et 2015, les taux de départs les plus élevés se trouvent en sciences humaines (55,8 %) et sociales (55,1%), ainsi qu'en mathématiques (47,9%) et en médecine (47,1%).

Personnels ingénieurs, techniciens et administratifs des EPST

42,1% des personnels ITA des EPST devraient partir au cours de la période 2006-2015.

L'analyse par corps statutaires met en évidence des départs plus importants chez les ingénieurs de recherche (49,5% sur l'ensemble de la période), particulièrement dans les premières années de la décennie.

L'analyse par branche d'activité professionnelle montre que des départs importants vont se produire dans la branche « sciences humaines et sociales » avec un taux prévu de départs de 61%.

Pour en savoir plus

➤ *Éléments de bilan sur le recrutement des enseignants-chercheurs*

Les professeurs sont recrutés à 86,4% (en 2005) parmi les maîtres de conférences et à raison de 6,5% parmi les chercheurs. En conséquence, le corps des professeurs constitue de fait un débouché de carrière pour les universitaires. Quant aux maîtres de conférences, les trois-quarts des recrutements en 2005 ont été effectués parmi les ATER (32,4%), les post-doctorants (21,5%) et les enseignants du second degré (21%).

Les candidats au concours de maître de conférences ont, dans leur grande majorité (73%), effectué une mobilité avant leur recrutement.

En 2005, les femmes ne représentent que 25% des nouveaux professeurs et 38,7% des maîtres de conférences.

Il existe une forte corrélation entre l'âge moyen des maîtres de conférences et la nature de l'activité professionnelle précédemment exercée (exemple : il est de 37 ans et 10 mois pour les professeurs agrégés du second degré qui deviennent maîtres de conférences, et de 30 ans et 10 mois pour les post-doctorants) d'une part, et le secteur disciplinaire d'autre part, même si les écarts se réduisent actuellement (en lettres : 35 ans et 9 mois, en sciences 30 ans et 8 mois).

Le recrutement des personnes de nationalité étrangère dans la carrière universitaire intervient principalement au niveau des maîtres de conférences. En 2005, 164 sur 1681 maîtres de conférences nouvellement recrutés étaient de nationalité étrangère, représentant près de 10% des recrutements.

Source : MENESR, DGRH A1-1, 2006

Site : http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant_superieur/enseignant_chercheur/statistiques.htm

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE DE 2004 A 2007 : DONNEES BUDGETAIRES **Périmètre de la mission interministérielle 'recherche et enseignement supérieur' (MIREs)**

Depuis 2005, **6 200 emplois ont été créés** dans l'enseignement supérieur et la recherche. 80% de ces créations sont intervenues dans les deux dernières lois de finances. Ainsi, **3 000 créations d'emplois** ont été inscrites en **loi de finances 2006** et **2 000 en loi de finances 2007**.

Le détail de ces créations, leur ventilation par catégories d'établissements publics et de personnels sont présentées ci-dessous.

➤ Les établissements d'enseignement supérieur

La loi de finances pour 2005

La loi de finances (LF) 2005 a créé **1 000 emplois de personnels enseignants et non enseignants** dans les établissements d'enseignement supérieur, avec le triple objectif de soutenir les activités de recherche, de favoriser la professionnalisation des formations et d'accompagner la modernisation des établissements :

- **850 emplois d'enseignants chercheurs** (professeurs d'université et maîtres de conférences), dont 700 emplois au 1^{er} janvier 2006 et 150 emplois au 1^{er} septembre (soit 750 ETPT¹⁶ supplémentaires sur l'exercice 2005 et, par effet report, 100 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2006) ;
- **150 emplois de non enseignants** (personnels d'encadrement, personnels IATOS et autres personnels non enseignants), au 1^{er} janvier 2005 (soit 150 ETPT supplémentaires en 2005), tous ouverts en catégorie A.

La loi de finances pour 2006

La LF 2006 a prolongé et accentué cet effort avec la création de **1 900 emplois de personnels enseignants et non enseignants** :

- **1 100 emplois d'enseignants chercheurs**, au 1^{er} septembre 2006 (soit 367 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2006 et, par effet report, 733 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2007) ;
- **800 emplois de non enseignants**, au 1^{er} septembre 2006 (soit 267 ETPT supplémentaires en 2006 et 533 ETPT supplémentaires en 2007) ; 75% de ces emplois ont été ouverts en catégorie A, 20% en catégorie B et 5% en catégorie C.

Ce dispositif se distribue sur deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :

- le programme 150 « **Formations supérieures et recherche universitaire** », à hauteur de **1 876 emplois** (1 079 enseignants chercheurs et 797 non enseignants), au titre des établissements d'enseignement supérieur relevant du MENESR ;
- le programme 142 « **Enseignement supérieur et recherche agricole** », pour **24 emplois** (21 enseignants chercheurs et 3 non enseignants) des établissements de l'enseignement supérieur agricole public relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche.

La loi de finances pour 2007

1 000 emplois supplémentaires d'enseignants chercheurs et de personnels non enseignants sont créés à la rentrée universitaire 2007, en totalité sur le programme 150 :

- **450 emplois d'enseignants chercheurs**, soit 88 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2007 et, par effet report, 362 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2008 ;
- **550 emplois de non enseignants**, soit 121 ETPT supplémentaires en 2007 et 429 ETPT supplémentaires en 2008.

A structure constante, ces créations portent à **134 776** le nombre des ETPT financés en 2007 sur le programme 150 (cf. tableau A).

A structure courante, compte tenu des transferts entre missions, entre programmes et entre titres, le nombre des ETPT financés sur le programme 150 atteint **146 129**, soit une augmentation de 12 813 ETPT par rapport

¹⁶ ETPT : équivalent temps plein travaillé (unité utilisée à partir de 2006 pour décompter les emplois autorisés dans les administrations de l'Etat – inclus dans les plafonds d'emplois des ministères – et les établissements publics – hors plafonds d'emplois des ministères) ; afin d'assurer la comparabilité des données qui figurent dans les tableaux joints, les stocks d'emplois autorisés par les lois de finances pour 2004 et 2005 ont été reconstitués ex post sur la base de cette unité de compte et d'un périmètre constant

à 2006, dont 11 988 sont dus au transfert d'imputation de la rémunération des allocataires de recherche à partir du programme « Orientation et pilotage de la recherche » de la MIREs (cf. tableau B).

L'action « Enseignement supérieur » du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricole » finance pour sa part 2 634 ETPT sur le titre 2 du budget de l'Etat (cf. tableau C).

Ces emplois nouveaux doivent permettre prioritairement de soutenir les activités de recherche, de favoriser la professionnalisation des formations et d'accompagner la modernisation des établissements. Ils doivent aussi contribuer à améliorer l'environnement dans lequel évoluent les étudiants ainsi que la qualité du service qui leur est rendu au sein des établissements, avec, en particulier, la mise en place d'actions et de dispositifs d'orientation nouveaux. Tant pour les emplois enseignants que pour les emplois IATOS, l'objectif gouvernemental de soutien aux pôles de compétitivité est un des éléments décisionnels dans l'exercice de répartition des emplois entre les établissements.

Tableau A - Evolution des emplois autorisés, en ETP travaillés, du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de 2004 à 2007 (a)

Unité : ETPT (équivalent temps plein travaillé)

	Loi de finances 2004		Evolution 2005/2004 (b)		Loi de finances 2005		Evolution 2006/2005 (c)		Loi de finances 2006		Evolution 2007/2006 (d)		Loi de finances 2007	
	Emplois autorisés				Emplois autorisés				Emplois autorisés				Emplois autorisés (f)	
	P 150	dont actions de RU	P150	dont actions de RU	P 150	dont actions de RU	P150	dont actions de RU	P 150	dont actions de RU	P150	dont actions de RU	P 150	dont actions de RU
Enseignants chercheurs	61 199	26 818	750	338	61 949	27 155	460	207	62 409	27 362	808	281	63 217	27 643
Autres enseignants	16 916	0	0	0	16 916	0	0	0	16 916	0	0	0	16 916	0
Total enseignants	78 115	26 818	750	338	78 865	27 155	460	207	79 325	27 362	808	281	80 133	27 643
Ingénieurs de recherche et autres personnels d'encadrement	1 972	466	5	1	1 977	467	50	50	2 027	517	104	59	2 131	576
Personnels IATOS	47 133	9 417	208	208	47 341	9 625	216	216	47 557	9 841	548	352	48 105	10 193
Autres personnels non enseignants	4 396	0	11	0	4 407	0	0	0	4 407	0	0	0	4 407	0
Total personnels non enseignants	53 501	9 883	224	209	53 725	10 092	266	266	53 991	10 358	652	411	54 643	10 769
Total général	131 616	36 700	974	547	132 590	37 247	726	473	133 316	37 720	1 460	692	134 776	38 412

(a) Les effectifs d'ETPT correspondent aux emplois rémunérés sur le budget de l'Etat (titre 2) dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » (Programme 150) et inclus dans le plafond d'emplois du MENESR.

(b) Incidence sur les emplois autorisés en 2005 des emplois créés en LF 2004 (effet report) et des emplois créés en LF 2005.

(c) Incidence sur les emplois autorisés en 2006 des emplois créés en LF 2005 (effet report) et des emplois créés en LF 2006.

(d) Incidence sur les emplois autorisés en 2007 des emplois créés en LF 2006 (effet report) et des emplois créés en LF 2007.

(f) Emplois autorisés en 2007 à structure constante de 2006.

Tableau B - Passage des emplois autorisés par la loi de finances pour 2007 de la structure constante de 2006 à la structure courante de 2007

Unité : ETPT (équivalent temps plein travaillé)

	Loi de finances 2007		Mesures de périmètre		Loi de finances 2007	
	Emplois autorisés à structure constante de 2006				Emplois autorisés à structure courante de 2007	
	P 150	dont actions RU	P150	dont actions RU	P 150	dont actions RU
Enseignants chercheurs	63 217	27 643	0	0	63 217	27 643
Autres enseignants	16 916	0	11 848	11 988	28 764	11 988
Total enseignants	80 133	27 643	11 848	11 988	91 981	39 631
Ingénieurs de recherche et autres personnels d'encadrement	2 131	576	-2	0	2 129	576
Personnels IATOS	48 105	10 193	-493	0	47 612	10 193
Autres personnels non enseignants	4 407	0	0	0	4 407	0
Total personnels non enseignants	54 643	10 769	-495	0	54 148	10 769
Total général	134 776	38 412	11 353	11 988	146 129	50 400

Tableau C - Evolution des emplois autorisés, en ETP travaillés, du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » du ministère chargé de l'agriculture de 2005 à 2007 (a)

Unité : ETPT (équivalent temps plein travaillé)

	Loi de finances 2004	Evolution 2005/2004 (b)	Loi de finances 2005	Evolution 2006/2005 (c)	Loi de finances 2006	Evolution 2007/2006 (d)	Loi de finances 2007
	Emplois autorisés		Emplois autorisés		Emplois autorisés		Emplois autorisés
Enseignants	n. d.	n. d.	996	6	1 002	36	1 038
Total enseignants	n. d.	n. d.	996	6	1 002	36	1 038
Ingénieurs de recherche	n. d.	n. d.	50	0	50	2	52
Autres personnels techniques	n. d.	n. d.	1 092	14	1 106	-10	1 096
Personnels administratifs	n. d.	n. d.	133	1	134	4	138
Total personnels non enseignants	n. d.	n. d.	1 275	15	1 290	-4	1 286
Total général	n. d.	n. d.	2 271	21	2 292	32	2 324

(a) Les effectifs d'ETPT correspondent aux emplois rémunérés sur le budget de l'Etat (titre 2) dans les établissements d'enseignement supérieur agricole à partir de l'action 1 du programme 142 « Enseignement supérieure et recherche agricoles » et inclus dans le plafond d'emplois du ministère de l'agriculture.

(b) Incidence sur les emplois autorisés en 2005 des mesures d'emplois de la LF 2004 (effet report), des mesures d'emplois de la LF 2005 et des mesures de périmètre.

(c) Incidence sur les emplois autorisés en 2006 des mesures d'emplois de la LF 2005 (effet report), des mesures d'emplois de la LF 2006 et des mesures de périmètre.

(d) Incidence sur les emplois autorisés en 2007 des mesures d'emplois de la LF 2006 (effet report), des mesures d'emplois de la LF 2007 et des mesures de périmètre.

➔ Les organismes de recherche

La loi de finances pour 2005

La LF 2005 a créé **200 emplois scientifiques et techniques** dans les organismes de recherche, sous la forme de **200 CDD de haut niveau**, alloués aux EPST au 1^{er} septembre 2005 (soit 67 ETPT supplémentaires en 2005 et, par effet report, 133 ETPT supplémentaires en 2006).

Associé à l'emploi statutaire, ce type de recrutement, initié en 2004, vise à améliorer la capacité de réaction des laboratoires aux inflexions rapides qu'il est parfois nécessaire de donner à certains projets de recherche, en répondant aux besoins en personnel de haut niveau, sur des emplois à haute valeur ajoutée mais ne présentant pas un caractère pérenne. Destinée à rendre la recherche française plus opérationnelle et plus compétitive, cette voie ne se substitue pas à l'emploi statutaire. Elle offre une souplesse complémentaire aux établissements de recherche.

La loi de finances pour 2006

La LF 2006 a autorisé la création de **1 100 emplois scientifiques et techniques** dans les organismes de recherche :

- **700 emplois statutaires** (200 chercheurs, 500 ingénieurs et techniciens), au 1^{er} octobre 2006 (soit 175 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2006 et, par effet report, 525 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2007) ;
- **200 CDD de haut niveau** dans les EPST, au 1^{er} septembre (soit 67 ETPT supplémentaires en 2006 et 133 ETPT supplémentaires en 2007) ;
- **100 CDI** dans les EPIC, au 1^{er} octobre (soit 25 ETPT supplémentaires en 2006 et 75 ETPT supplémentaires en 2007) ;
- **100 contrats post-doctoraux** dans les organismes de recherche, au 1^{er} juillet (soit 50 ETPT supplémentaires en 2006 et 50 ETPT supplémentaires en 2007).

Ces créations d'emplois se déploient sur cinq des programmes de la mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs) :

- **1 016 emplois** dans les organismes relevant des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- **45 emplois de chercheurs statutaires** dans les écoles (Ecoles des mines et Groupe des écoles des télécommunications) rattachées au programme « Recherche industrielle » du ministère en charge de l'industrie ;
- **10 CDI et 1 post doctorant** dans les EPIC (INERIS, ADEME, IRSN) relevant du programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » du ministère de l'écologie et du développement durable ;
- **23 emplois statutaires, 4 CDD de haut niveau et 1 post doctorant** dans les EPST (INRETS et LCPC) financés sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » du ministère de l'équipement.

La loi de finances pour 2007

La LF 2007 a pour sa part créé **1 000 emplois scientifiques et techniques** dans les organismes de recherche :

- **600 emplois statutaires** (190 chercheurs, 410 ingénieurs et techniciens), au 1^{er} octobre 2007 (soit 137,5 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2007 et, par effet report, 412,5 ETPT supplémentaires sur l'exercice 2008) ;
- **200 CDD de haut niveau** dans les EPST, au 1^{er} octobre (soit 50 ETPT supplémentaires en 2007 et 150 ETPT supplémentaires en 2008) ;
- **100 CDI** dans les EPIC, au 1^{er} octobre (soit 25 ETPT supplémentaires en 2007 et 75 ETPT supplémentaires en 2008) ;
- **100 contrats post-doctoraux** dans les organismes de recherche, au 1^{er} juillet (soit 50 ETPT supplémentaires en 2007 et 50 ETPT supplémentaires en 2008).

Ces nouveaux emplois se distribuent sur cinq programmes de la MIREs :

- **949 emplois** dans les organismes relevant des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- **25 emplois de chercheurs statutaires** dans les Ecoles des mines et le Groupe des écoles des télécommunications du programme « Recherche industrielle » ;
- **5 CDI** à l'IRSN, EPIC du programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » ;
- **5 emplois statutaires et 1 post-doctorant**, dans les EPST (INRETS et LCPC) et EPIC (CSTB) du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » ;
- **15 emplois de chercheurs** dans les organismes de recherche du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles ».

Ces schémas d'emplois 2005, 2006 et 2007 s'inscrivent dans les **priorités thématiques** que le Gouvernement entend consolider (sciences et technologies de l'information et de la communication, sciences du vivant) ou développer (nanotechnologies, recherches sur la fusion, environnement et développement durable).

Les emplois sont affectés prioritairement et significativement, par chaque établissement, aux centres, laboratoires ou équipes de recherche participant aux **pôles de compétitivité** retenus par le Comité interministériel de l'aménagement du territoire du 11 juillet 2005.

Comme les EPST, les EPIC vont être confrontés dans les dix années qui viennent à un besoin de renouvellement massif de leurs effectifs. La mesure 2006, renouvelée en 2007, de création de **100 CDI** doit accompagner à la fois le rajeunissement des personnels et l'acquisition de compétences nouvelles.

Enfin, la création en 2006, puis à nouveau en 2007, de **100 contrats de post-doctorants** doit conforter les politiques d'accueil dans une double dimension d'insertion professionnelle et de fertilisation mutuelle avec les partenaires des organismes de recherche à l'étranger.

Les données présentées ci-dessus sont retracées dans les tableaux D (opérateurs principaux du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), E (opérateurs principaux du ministère de l'équipement) et F (opérateurs principaux des autres ministères de la MIREs).

Tableau D - Evolution des emplois autorisés, en ETP travaillés, des opérateurs principaux des programmes « Recherche » du MENESR de 2004 à 2007 (a)

Unité : ETPT (équivalent temps plein travaillé)

	Loi de finances 2004	Evolution 2005/2004 (b)	Loi de finances 2005	Evolution 2006/2005 (c)	Loi de finances 2006	Evolution 2007/2006 (d)	Loi de finances 2007
	Emplois autorisés		Emplois autorisés		Emplois autorisés		Emplois autorisés
Chercheurs statutaires	17 092	-6	17 086	37	17 123	146	17 269
Ingénieurs de recherche statutaires	4 237	6	4 243	17	4 260	84	4 344
Autres ingénieurs et techniciens statutaires	22 093	0	22 093	104	22 197	371	22 568
CDD ministériels de haut niveau	117	183	300	194	494	181	675
Post-doctorants ministériels	450	88	538	45	583	87	670
Autres non titulaires	7 631	0	7 631	0	7 631	0	7 631
Total EPST du MENESR	51 620	271	51 891	397	52 288	869	53 157
Emplois contractuels (CDI ou CDD)	17 165	0	17 165	23	17 188	92	17 280
Post-doctorants ministériels	40	10	50	5	55	11	66
Total EPIC du MENESR	17 205	10	17 215	28	17 243	103	17 346
Total opérateurs principaux des programmes du MENESR	68 825	281	69 106	425	69 531	972	70 503

(a) Les effectifs d'ETPT correspondent aux emplois rémunérés sur le budget des établissements de recherche relevant des programmes « Recherche » du MENESR (Programme 194 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » - Programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » - Programme 193 « Recherche spatiale »), hors plafond d'emplois du MENESR :

- EPST : CNRS, INSERM, INRIA et INED (programme 194) ; INRA, IRD et CEMAGREF (programme 187) ;
 - EPIC : CEA (programme 194) ; IFREMER, CIRAD et BRGM (programme 187) ; CNES (programme 193).

(b) Incidence sur les emplois autorisés en 2005 des mesures d'emplois de la LF 2004 (effet report) et des mesures d'emplois de la LF 2005.

(c) Incidence sur les emplois autorisés en 2006 des mesures d'emplois de la LF 2005 (effet report) et des mesures d'emplois de la LF 2006.

(d) Incidence sur les emplois autorisés en 2007 des mesures d'emplois de la LF 2006 (effet report) et des mesures d'emplois de la LF 2007.

Tableau E - Evolution des emplois autorisés, en ETP travaillés, des opérateurs principaux du programme « Recherche » du ministère chargé de l'équipement de 2004 à 2007 (a)

Unité : ETPT (équivalent temps plein travaillé)

	Loi de finances 2004	Evolution 2005/2004 (b)	Loi de finances 2005	Evolution 2006/2005 (c)	Loi de finances 2006	Evolution 2007/2006 (d)	Loi de finances 2007
	Emplois autorisés		Emplois autorisés		Emplois autorisés		Emplois autorisés
Chercheurs statutaires	273	0	273	2	275	6	281
Ingénieurs de recherche statutaires	41	0	41	2	43	5	48
Autres ingénieurs et techniciens statutaires	673	0	673	2	675	7	682
CDD ministériels de haut niveau	0	2	2	5	7	3	10
Post-doctorants ministériels	8	3	11	1	12	0	12
Autres non titulaires	176	0	176	0	176	0	176
Total EPST du MTETM	1 171	5	1 176	12	1 188	21	1 209
Emplois contractuels (CDI ou CDD)	707	0	707	0	707	0	707
Post-doctorants ministériels	0	0	0	0	0	1	1
Total EPIC du MTETM	707	0	707	0	707	1	708
Total opérateurs principaux des programmes du MTETM	1 878	5	1 883	12	1 895	22	1 917

(a) Les effectifs d'ETPT correspondent aux emplois rémunérés sur le budget des établissements de recherche relevant du programme 190 « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » relevant du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, hors plafond d'emplois de ce ministère :

- EPST : INRETS et LCPC ;
- EPIC : CSTB.

(b) Incidence sur les emplois autorisés en 2005 des mesures d'emplois de la LF 2004 (effet report) et des mesures d'emplois de la LF 2005.

(c) Incidence sur les emplois autorisés en 2006 des mesures d'emplois de la LF 2005 (effet report) et des mesures d'emplois de la LF 2006.

(d) Incidence sur les emplois autorisés en 2007 des mesures d'emplois de la LF 2006 (effet report) et des mesures d'emplois de la LF 2007.

Tableau F - Evolution des emplois autorisés, en ETP travaillés, des opérateurs principaux des programmes « Recherche » des autres ministères de la MIREs de 2004 à 2007 (a)

Unité : ETPT (équivalent temps plein travaillé)

	Loi de finances 2004	Evolution 2005/2004 (b)	Loi de finances 2005	Evolution 2006/2005 (c)	Loi de finances 2006	Evolution 2007/2006 (d)	Loi de finances 2007
	Emplois autorisés		Emplois autorisés		Emplois autorisés		Emplois autorisés
Emplois contractuels (CDI et CDD) rémunérés par l'IRSN (programme 189)	1 059	565	1 624	2	1 626	11	1 637
Total opérateurs principaux du ministère de l'écologie (f)	1 059	565	1 624	2	1 626	11	1 637
Emplois contractuels (CDI et CDD) rémunérés par l'IFP (programme 188)	1 845	15	1 860	0	1 860	0	1 860
Emplois contractuels (CDI et CDD) rémunérés par OSEO-ANVAR et l'AIL (progr. 192)	473	9	482	-4	478	4	482
Total opérateurs principaux du ministère de l'industrie (g)	2 318	24	2 342	-4	2 338	4	2 342
Emplois contractuels (CDI et CDD) rémunérés par la CSI (programme 186)	938	0	938	4	942	0	942
Total opérateurs principaux du ministère de la culture	938	0	938	4	942	0	942
Emplois contractuels (CDI et CDD) rémunérés par l'ACTA et l'ACTIA (pr. 142)	39	0	39	-1	38	0	38
Total opérateurs principaux du ministère de l'agriculture	39	0	39	-1	38	0	38
Total opérateurs principaux des autres ministères de la MIREs	4 354	589	4 943	1	4 944	15	4 959

(a) Les effectifs d'ETPT correspondent aux emplois rémunérés sur le budget des établissements de recherche relevant des programmes « Recherche » des ministères de la MIREs autres que le MENESR et le MTETM (Programme 189 « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » - Programme 188 « Recherche dans le domaine de l'énergie » - Programme 192 « Recherche industrielle » - Programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » - Programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »), hors plafond d'emplois de ces ministères.

(b) Incidence sur les emplois autorisés en 2005 des mesures d'emplois de la LF 2004 (effet report), des mesures d'emplois de la LF 2005 et des mesures de périmètre.

(c) Incidence sur les emplois autorisés en 2006 des mesures d'emplois de la LF 2005 (effet report), des mesures d'emplois de la LF 2006 et des mesures de périmètre.

(d) Incidence sur les emplois autorisés en 2007 des mesures d'emplois de la LF 2006 (effet report), des mesures d'emplois de la LF 2007 et des mesures de périmètre.

(f) Les emplois de l'ADEME, opérateur principal du programme 181 « Prévention des risques et lutte contre les pollutions » (hors MIREs) relevant du ministère de l'écologie, ne sont pas retracés dans ce tableau.

(g) Les emplois des Ecoles des mines et du Groupe des écoles des télécommunications (GET), opérateurs principaux du programme 134 « Développement des entreprises » (hors MIREs) relevant du ministère chargé de l'industrie, ne sont pas retracés dans ce tableau.